

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 7 mai 2021

Présents : Gérard BRUN – Lydie CLAVEAU – Madeleine CLERET – Corinne DESTOUCHES – Magali JOLIBOIS - Marc JUVIN – Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET – Gilles MAYET – Philippe MOUSSERIN – Viviane MOUSSERIN – Jérôme PENE

Pouvoirs : Jean-Jacques DUSSART à Magali JOLIBOIS

Excusés : Jean-Jacques DUSSART

Secrétaire de séance : Lydie CLAVEAU

Compte-rendu de la séance du 9 avril 2021 :

Madame le Maire fait voter le compte-rendu de la séance précédente et le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le document.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Varennes-sur-Allier :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Varennes-sur-Allier a adressé en mairie un courrier sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Cette dernière servirait à payer des travaux de rénovation de l'intérieur de la caserne, qui ne sont pas pris en charge par le SDIS (Cuisine et salle de réunion).

Le Conseil Municipal, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500.00 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Varennes-sur-Allier,
- d'accepter que cette dépense soit imputée au budget 2021 de la commune,
- d'autoriser Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Accord de principe projet d'infrastructure Radio télécom :

Dans le cadre d'un projet national de déploiement du réseau de radio télécommunication en zone rurale, la société ATC France, hébergeur télécom, a sollicité Madame le Maire et ses adjoints afin d'étudier la possibilité d'implanter un pylône sur la commune.

Après une visite de terrain et une étude de la zone à couvrir, une proposition a été faite sur la parcelle communale cadastrée suivante : lieu-dit « LES VIEILLES VIGNES » (derrière le cimetière communal).

Signature de l'accord de réservation - Indemnités de réservation :

En contrepartie des engagements de la Collectivité visés ci-dessus, ATC France lui versera une indemnité de réservation payable annuellement d'un montant de 500 Euros nets pendant toute la durée du présent Accord.

Le paiement de la première indemnité interviendra à réception de la facture dans un délai de 45 jours.

Ensuite, le paiement des indemnités sera effectué par virement par ATC France chaque année à la date anniversaire de la signature du présent Accord.

Signature de la Convention de mise à disposition Dans l'hypothèse où l'ensemble des conditions permettant l'implantation d'un point haut sur l'Emplacement désigné serait réuni, la Collectivité s'engage à signer avec ATC France une Convention de mise à disposition selon les principaux termes et conditions suivantes : Durée : 12 ans Surface louée : 70 m²

Redevance annuelle : Huit cent Euros Nets

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'étude de projet d'infrastructure de radio télécommunication sur la commune.

Le conseil après en avoir délibéré vote à mains levées et par 11 voix pour et 1 abstention :

Autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer : l'accord de principe pour ce projet, l'accord de réservation et la convention de mise à disposition.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent du Conseil Départemental a sollicité la commune pour mettre à jour le PDIPR.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal des 20 mars 2009, 6 juillet 2010 et 24 mai 2011 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil Municipal vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,
- s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent
- au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :

- demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

3- chemin rural n° 106

4- chemin rural n° 101 (chemin du Châtelet)

5- chemin rural n° 102

6- voie communale n° 9 (chemin des Bruyères)

7- chemin rural n° 105

8- voie communale n° 4 (chemin du Bourg aux Bruyères)

9- chemin rural n° 111

10- chemin rural du Coteau des Dagueuets (MODIFICATION DU TRACE)

- demande l'inscription du nouveau tracé du chemin rural du Coteau des Dagueuets reporté sur la carte annexée : 010- chemin rural du Coteau des Dagueuets

- demande le déclassement du PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux revêtus reportés sur la carte annexée :

1- voie communale n° 3 (chemin du cimetière)

2- voie communale n° 18 (chemin de Montoldre à Boucé) 0010- partie privée du chemin rural du Coteau des Dagueuets

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.

Questions diverses :

Dates à retenir :

- 31.05.2021 à 20h00 visite de l'équipe Litaudon / Burkhardt pour les élections cantonales
- 01.06.2021 à 18h00 visite de l'équipe Mallot / Brignon pour les élections cantonales

- 04.06.2021 à 13h30 visite de G. Chalmin pour le dossier de la station d'épuration

Elections :

- Possibilité pour les personnes tenant les bureaux de vote puissent se faire vacciner (prioritaires)
- Point sur les permanences des élections programmées en juin 2021 (Départementales et Régionales)

Ecole :

- Mme Mulot, Directrice de l'école est en arrêt de travail pour maternité. Elle est remplacée jusqu'aux grandes vacances.

-

Gérard BRUN, 2^{ème} adjoint :

- Réunion voirie : point d'information sur les rues dont les travaux ont déjà été effectués
- Problème d'entretien d'une propriété située Rue du Colonel Besson. La végétation envahit le trottoir, faire un courrier au propriétaire
- Réunion avec le Comité des fêtes : points évoqués :
 - o Mise à disposition gratuite de la moitié de l'ancienne salle des fêtes
 - o Inventaire de leur matériel
 - o Suppression de leur matériel dans le local réservé au service technique
 - o Etablissement d'une convention pour la mise à disposition du local pour leur matériel
 - o Demande d'exonération du coût de l'électricité lors de leurs manifestations

Philippe MOUSSERIN, 3^{ème} adjoint :

- Point d'information sur les travaux de sécurisation de l'école
 - o Travaux réalisés courant septembre
 - o Réunion avec la commission et les artisans

Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Maire :

- Toutes les subventions d'investissement sollicitées ont été accordées
- La toiture du local de stockage dans la cour de l'école est terminée
- Les cheneaux de la salle polyvalente ont été changés
- Les autres travaux sont en cours
- Réunion de la commission communication
 - o Mme Viviane MOUSSERIN informe le conseil municipal du projet de création de panneaux d'informations (carte de la commune avec noms des rues, photos). Une réunion a eu lieu avec l'entreprise Alphanumérique.

Monsieur Jérôme PENE souhaite avoir des informations sur la fréquentation du centre aéré de Varennes-sur-Allier pendant les vacances scolaires de juillet et août. Une enquête sera transmise aux parents d'élèves afin de connaître les personnes intéressées et pour quelle fréquence.

La séance est levée à 23h00

Le Secrétaire,
Lydie CLAVEAU



Le Maire,
Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET



